



Lyon, le 24 novembre 2016

Madame la Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame la Ministre,

Dans un courrier du 20 octobre, la rectrice de l'académie de Lyon répond défavorablement à notre demande de recrutement de Listes Complémentaires.

Cette dernière avance l'argument « que le recrutement de stagiaires par appel à la liste complémentaire ne peut être effectué au-delà de la période d'un mois après le début de la formation. »

Or notre demande était plus large. Dans notre courrier du 28 septembre, nous demandions aussi « que le recours à des listes complémentaires soit possible en cours d'année pour combler les déficits en personnels qui auront malheureusement lieu dans certains départements. Les personnes sur la liste complémentaire pourraient être utilisées comme remplaçants à temps plein pour la fin de l'année scolaire et entrer en année de PES à la rentrée 2017. Cette solution permettrait de supprimer définitivement le recours aux contractuels dans l'Académie. »

En effet, notre académie a, depuis quelques années, recours de manière croissante aux contractuels. Nous avons atteint la centaine l'année dernière. Cette année un déficit de plusieurs dizaines d'enseignants a été annoncé pour le mois de décembre dans les départements du Rhône et de l'Ain. Comment justifier le recours à des contractuels alors que la liste complémentaire est loin d'être épuisée dans l'académie ?

Certaines académies telle que celles de Montpellier ou de Toulouse ont déjà eu recours à la liste complémentaire pour pourvoir à des vacances de postes en cours d'année.

Nous demandons à ce que ce recrutement soit également possible dans notre académie.

En l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurée, Madame la Ministre, de notre attachement à l'école de la République et à ses missions.

Camille Bastien

Benjamin Grandener